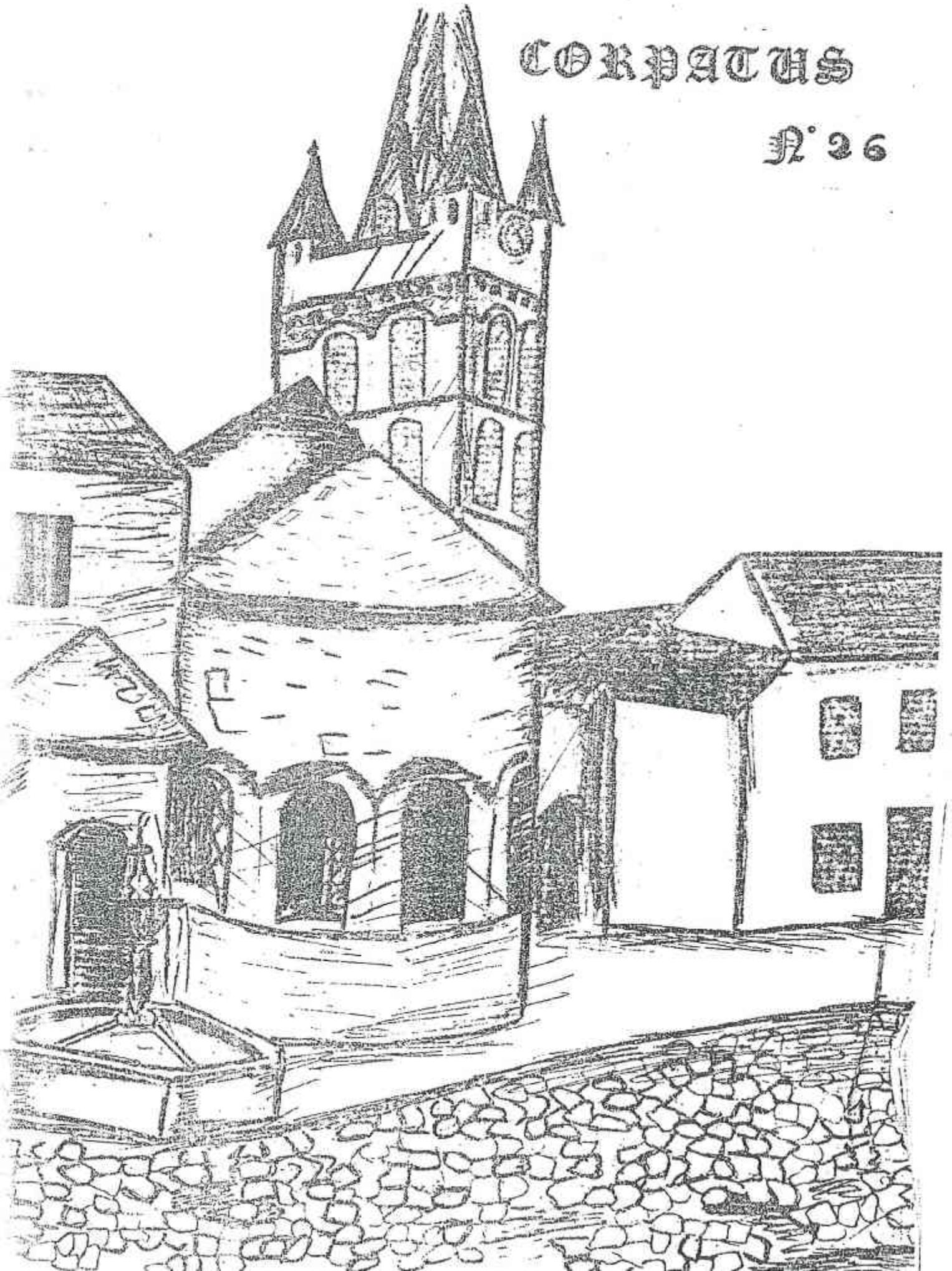
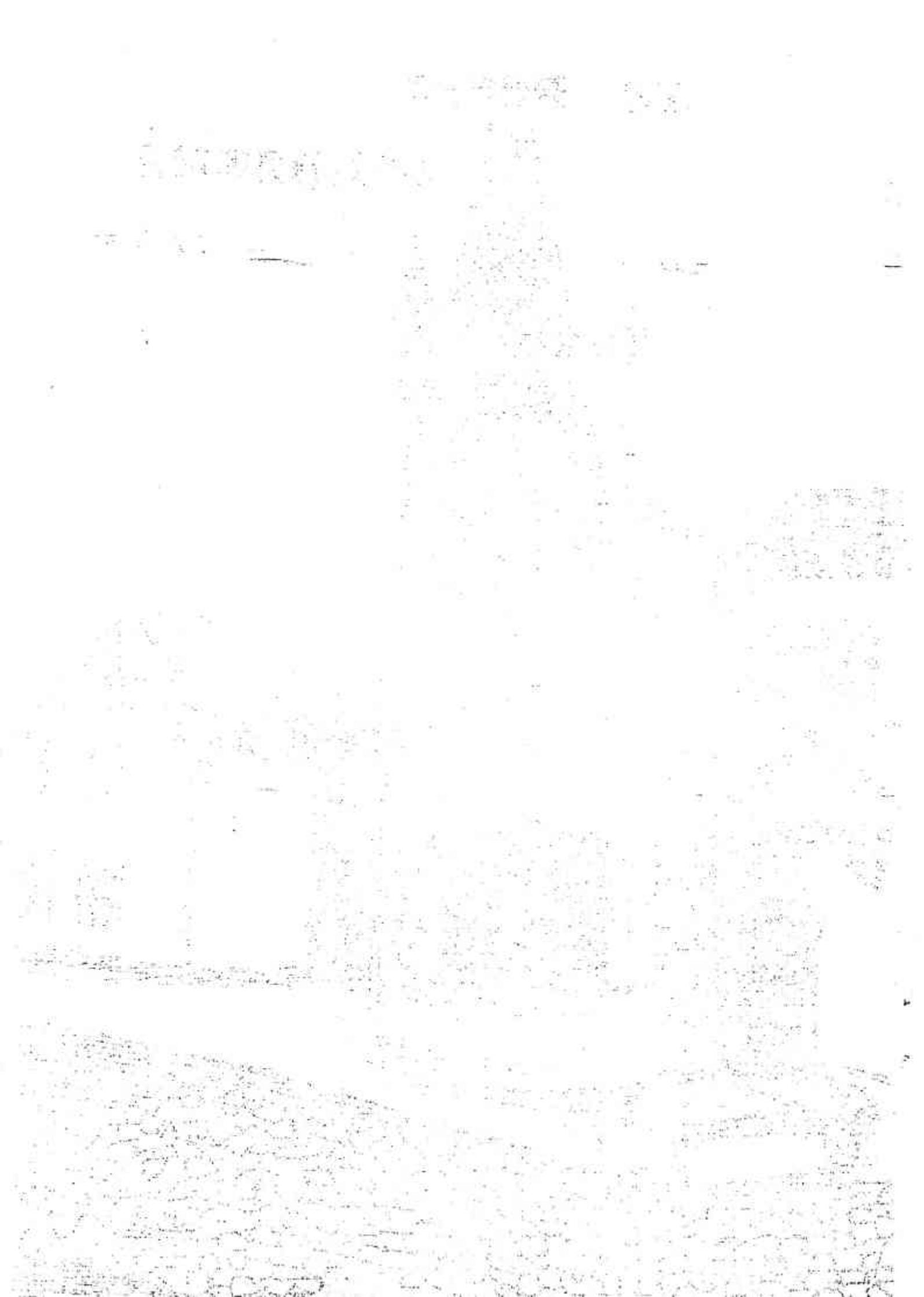


LE PETIT

CORPUS

N° 26





## CORPS

Un village, un site, une histoire. Ce petit pays inst au flanc de la montagne peut offrir à tout les amoureux de la nature un grand éventail d'occupation. Jamais vous ne vous lasserez d'admirer les importantes masses rocheuses qui entourent Corps. Au fond de la vallée une barrière de béton haute de cent vingt six mètres bloque l'écoulement du Drac en une grande étendue d'eau.

Tous les goûts peuvent être satisfaits : pêche, voile, équitation, ballade à pied, à vélo, escalade. Six cents habitants vivent en permanence à Corps; mais le village voit pendant la période des vacances sa population décupler. En effet, nous ne sommes qu'à cent soixante kilomètres de Lyon, soixante de Grenoble, quarante de Gap - Toutes les conditions nécessaires pour passer d'agréables congés y sont offertes; le soleil lui aussi est de la partie, car bien qu'il soit situé en montagne, Corps bénéficie du climat des Alpes de Hautes-Provence particulièrement clément comme chacun le sait.

Laissez votre voiture à l'entrée du village, un peu de marche à pied vous fera du bien. Ainsi vous pourrez contempler ces vieilles maisons qui font le charme de Corps. Que ce soit l'église, la mairie ou n'importe quelle autre habitation, jamais vous ne serez déçu par l'architecture typique. Toutes ces maisons ont une histoire à vous conter. L'une d'elles pourra même vous dire qu'elle a accueilli l'illustre Na poléon premier à son retour de l'Île d'Elbe.

Sincèrement je vous le dit Corps restera parmi l'un de vos meilleurs souvenirs de vacances.

Bernard ACARD - Lyon

CALENDRIER DES FÊTES DU MOIS D'AOUT

- VENDREDI 4 AOUT : Diaporama de la montagne à 21 heures  
Salle de la Mairie
- SAMEDI 5 AOUT : Bal du foot.- 5 et 6 août : FOIRE A LA BROCANTE
- DIMANCHE 6 AOUT : Kermesse de l'Association Culture et Loisirs
- LUNDI 7 AOUT : L'ANNEE SAINTE avec Jean Gabin et  
Jean-Claude Brialy  
à 21 heures.
- SAMEDI 12 AOUT  
et DIMANCHE 13 : Fête du pain.
- SAMEDI 12 AOUT : Bal de la chasse
- DIMANCHE 13 AOUT: Fête du 30<sup>ème</sup> âge.
- LUNDI 14 AOUT : à 21 heures  
LES DEUX MISSIONNAIRES avec TERENCE HILL  
et Bud Spencer.
- Ce même Lundi 14 août, Nuit de la voile.
- MARDI 15 AOUT : Fête du lac.  
Feux d'artifice sur l'eau.
- DIMANCHE 20 AOUT: A la Salette Village,  
Bal de la chasse
- LUNDI 21 AOUT : à 21 heures,  
LA FETE SAUVAGE - l'Amour - Le Rêve- La Mort  
un film de Frédéric Rossif
- SAMEDI 26 AOUT : Bal des pompiers.
- LUNDI 28 AOUT : LES FOUS DU STADE  
avec les Charlots.

## Le VOYAGE SCOLAIRE

Il a eu lieu le vendredi 23 juin et avait pour but Grenoble et Vizille -

A sept heures, nous quittons Corps pour Honestier de Clermont où nous allons prendre le train qui nous conduira à Grenoble. Les adultes se souviennent du "Petit Train" mais les enfants, pour la plupart, ignorent ce mode de locomotion.

C'est avec joie qu'ils montent dans l'autorail et viaducs et tunnels nous arrivons sans encombre à Grenoble.

Là, deux agents de la SNCF nous font visiter la gare de façon fort complète : nous parcourons un wagon-lits et un wagon-couchettes (nous essayons même si les matelas sont confortables!) Nous montons au poste d'aiguillage, voyons la consigne, le trans-containers et pour finir nous composons force billets.

Il est alors midi et le Parc Paul Mistral nous accueille pour le pique-nique.

A treize heures trente nous nous rendons au musée d'histoire naturelle où nous admirons toutes les espèces d'animaux du gigantesque éléphant aux minuscules insectes en passant par les ours polaires, les crocodiles, les oiseaux, les singes... nous cherchons en vain une marmotte pour voir si elle ressemble à celle du Parc des Ecrins. Pour terminer la visite, la collection de roches fait le bonheur de quelques amateurs.

Enfin nous gagnons Vizille et c'est la visite du château : un bref rappel de son histoire et nous parcourons les salles avant d'aller rendre visite au Faune au fond du jardin à la française.

Pour terminer : dégustation de glaces et goûter sur la place du château puis retour à Corps où nous arrivons à six-neuf heures enchantés de notre journée.

-----

PROTECTION de l'intimité et de la vie privée des campeurs, caravaniers et clients des villages de vacances familiales.

-----

Dans son article 184, réprimant la "violation de domicile" des particuliers, le législateur a voulu préserver de toute atteinte illicite, le domicile des citoyens, et assurer la liberté de leur vie intime.

Juridiquement, la "notion de domicile" s'applique au lieu du principal établissement" aux termes mêmes du code civil, elle suppose la réunion de 2 conditions:

- 1°/ une habitation en principe "immobilière" et non mobilière,
- 2°/ l'habitation principale, donc le logement de base principal de chacun.

Par contre, si chaque personne ne peut avoir qu'un seul "domicile" elle peut loger dans de multiples "résidences" de son choix, librement dès qu'elle est majeure (maison secondaire, hôtels, lieux de déplacements professionnels ou de vacances, etc..) La question est savoir si l'automobile doit être considérée comme un prolongement du "domicile" est complexe, et la jurisprudence est divisée : certains tribunaux paraissent l'admettre, d'autres lui refuser ce caractère. Ce n'est, en effet, que très exceptionnellement que des véhicules automoteurs constituent indiscutablement le lieu du principal établissement permanent de leurs occupants (cas des caravanes, des gens de cirque, de marchands ambulants, ou d'équipes mobiles de chantiers de travaux publics...)

qui se déplacent à notre époque, principalement durant les périodes de vacances que le législateur moderne a pris un certain nombre de "textes spéciaux" très précis et clairs en faveur de ceux qui voyagent :

1°/ en matière de CAMPING : aux termes de l'art 7 du décret n° 275 du 9 février 1968 du 9 février 1968 modifié par le décret 68-133 du 9 février 1968 sans préjudice de l'application de l'art. 184 du code pénal, sera puni d'une amende de 160 frs à 600 frs, celui qui, sans autorisation, ouvrira une tente, une remorque habitable, ou, d'une manière générale un abri de camping ou y pénétrera; sera puni d'une amende de 160 frs à 600 frs, et pourra l'être en outre d'un emprisonnement pendant 8 jours au plus, quiconque aura entravé l'exercice du droit d'inspection conféré aux "agents habilités" à inspecter les terrains de campings aménagés."

Aux termes de l'art. 13 du Décret n° 68-134 du 9 février 1968, modifié par l'art 4 du décret n° 69-570 du 12 juin 1969, sont "habilités" à l'inspecteur même inopinément, les terrains de camping aménagés.

1/ les fonctionnaires désignés par le ministre chargé du tourisme ou par le préfet, porteurs d'un "ordre de mission" d'une "commission";

2°/ les membres des commissions départementales de l'action touristique, à condition d'être munis d'une "autorisation" délivrée par le préfet.

Conformément à la Circulaire N° 68-103 des Ministres des Finances et du tourisme, en date du mai 1976 (non publiée au Journal officiel) :

"Les fonctionnaires désignés à l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 9 février 1968 pourront, à la demande du préfet et le cas échéant du commissariat général au Tourisme, procéder à toutes les enquêtes jugées nécessaires à l'occasion de réclamation ou de contrôle concernant la réglementation du camping".

II/ CARAVANING - Le Code de l'Urbanisme (partie réglementaire Livre IV titre IV, chapitre 3, relatif au stationnement des caravanes, stipule, dans son article R.433-I4 § 3 : "sera puni d'une amende de 80 frs à 160 frs quiconque aura fait ou laissé stationner irrégulièrement une caravane, contrairement aux dispositions d'un arrêté préfectoral".

L'art. R.443-I5 dit : "Des fonctionnaires désignés par le préfet et porteurs d'un ordre de mission" ou d'une "commission" sont habilités à inspecter, même inopinément, les terrains aménagés pour le stationnement collectif des caravanes, ou qui auraient dû l'être et ceux sur lesquels se trouvent des caravanes, dont le stationnement a été autorisé ou aurait dû l'être. Sera puni d'une amende de 600 frs à 1000 frs, et, en outre, d'un emprisonnement de 8 jours au plus, quiconque aura entravé l'exercice du droit d'inspecter lesdits terrains".

L'art R.443-I6 édicte que "Sans préjudice de l'application de l'art. 184 du code pénal, sera puni d'une amende de 500 frs à 1000 frs celui qui, sans autorisation de son propriétaire ou de ses utilisateurs, se sera introduit dans une caravane.

III/ VILLAGES DE VACANCES - Conformément aux dispositions de l'art. 7 du décret n° 68-476 du 25 mai 1968 : "Les agents du ministre chargé du tourisme, du ministre des affaires sociales et du ministre des finances, porteurs d'un ordre de "mission" ou d'une "commission" sont habilités à visiter les villages de vacances refus de visite entraîne le retrait de l'appellation de "village de vacances" par le ministre de l'équipement et du logement" (art. 8 a arrêté ministériel 27 mars 1969).

Bien entendu ces dispositions de "droit spécial", ne font pas obstacle :

1°/ au droit que confère le Code de procédure pénale aux officiers de police judiciaire "habilités" (commissaires de police, inspecteurs divisionnaires et inspecteurs principaux de la police nationale, officiers, sous-officiers de la gendarmerie nationale, et gendarmes ayant obtenu la qualité d'O.P.J) de procéder en tous lieux, à toutes auditions, perquisitions et saisies de tous documents ou objets susceptibles de favoriser la manifestation de la vérité, soit de leur propre initiative en cas de crimes ou délits "flagrants", soit, en dehors de ces flagrances, en vertu d'une "commission rogatoire" à eux décernée par le juge d'instruction compétent

De même, les lois fiscales à économiques accordent aux agents des Douanes, à ceux de constatation des droits indirects, de service du contrôle des prix, et de la repression des fraudes des droits de visites, fouilles et perquisitions, dans les conditions bien précisées des textes fiscaux et économiques, dont ils assurent l'exécution, au besoin avec droit d'arrestation de la force publique".

D. FERROT

-----

CHRONIQUES DES VALLONS PERDUS  
LA GRANDE PEUR DU BERGER JEAN

- Hé bien! tu t'en sors une bonne.
- O alors... ne laisser tomber comme une vieille chaussette; en pleine saison. Tu te rends compte ?
- Tu pourrais au moins essayer de tenir jusqu'à la fin septembre.
- Tu diserve plus. Ma décision est arrêtée. Les "autres" ne racontent pas des histoires.
- Alors, toi aussi, tu vas dans le panneau !
- Tu n'es pas compris que c'est un coup monté. "Ils" ne veulent pas qu'un "Fignatolous" fasse brouter sur le plateau. Tu sais, ça les a travaillés lorsque j'ai soumissionné pour le quartier d'habitation, aux adjudications.
- Et t'as, c'est pas toi qui campe là-haut.
- Lorsque tu as choisi le métier, tu savais à quoi tu t'exposais...
- Ne détourne pas la conversation; tu vois bien à quoi je fais allusion.
- Je t'en parle rien.
- Encore. Pas plus tard qu'hier au soir, je rentre à la cabane. Tout paraît normal jusqu'à l'heure du coucher.
- J'ai fait manger les chiens. Je sors pour une petite tournée d'habitude. Tout va bien. Les ânes dorment debout. Les brebis sont calmes. Rien quoi. Encore que à bien y réfléchir, c'était un peu trop silencieux tout cela. Alors, je me couche.
- Voilà. Déjà là, tu interprètes...
- Va te faire foutre.

Il n'y avait pas deux heures que je ronflais; quelque chose me fait sursauter. Sur le coup, je pense :

"Bande, maintenant tu es peur d'un pet de bûche."  
Je reforme l'oeil.

Quelques secondes, une minute, je ne sais pas, j'avais les "pupilles" (les paupières) toutes enfarinées: voilà que ça recommence. Comme une course de musaraignes dans le bûcher. Autant dire

.....  
rien. Je songe :

" Tu divagues vieux. C'est le froid de la nuit qui te tape les tempes." - Je repique dans le sommeil.

Cinq minutes peut-être, pas plus en tout cas.

Non de Dieu! cela craque d'un coup bref. Je devrais dire ça claque. Alors là, il me prend le "j'en foutre". Je saute du lit. Dans la cheminée, une grosse braise rougeois encore et éclaire la pièce d'une lueur inhabituelle. Je décroche la lampe à gaz et je fais de la lumière. Tout semble à sa place dans la pièce. Je jette un oeil par la fenêtre. Dehors, la lune éclabousse la montagne et on distingue même les roches "CLARENCIERES" tellement il fait clair. Je me dis :

"Tu fais de drôles de rêves, l'Ancien. Ça doit être la solitude. Tu ne vas pas te mettre à croire aux "Hatagots" (revenants) à ton âge "

- Je me recouche. Mais j'ai du mal à me rendormir. Comme si j'avais des inquiétudes pour quelqu'un. Pourtant, côté soucis, c'est pas dans mes habitudes : je ne fréquente pas grand monde.

Je sommeille à l'entre deux.

Soudain, j'entends un cri horrible. Ça vient de derrière la cabane. Là où j'ai installé les niches des chiens. Je bondis hors du lit. J'enfile mes "brailles" (pantalons) à la hâte.

Le fusil est accroché sur les cornes de chamois, à sa place. Je m'en saisis, je glisse deux cartouches dans le magasin - deux chevrotines - et je sors.

Je t'ai dit que dehors, la lune illumine le pays comme si des millions de "chelus" (petites bougies) étaient posés sur chaque pouce de terrain. On y voit comme en plein jour. Je siffle les chiens et je me dirige vers le parc. Là-bas, les bêtes sont immobiles. Comme gelées. Terrrifiées. Ou plutôt, on dirait qu'elles s'apprêtent à bondir par dessus les arrières. Comme un chat qui guette un moineau. Seuls, leurs yeux me suivent; avec dans le regard un air de dureté.

Et les chiens qui n'arrivent pas!

Je passe près des ânes. Parcils : deux statues de marbre. Seule la buée fume des naseaux des bourricots.

J'arrive près des niches. Non de non de merde!

Un vrai carnage: du poil dans tous les coins. Des planches éparpillées là à travers, et contre une roche à sel, le cadavre de "Jésus".

La pauvre bête a été égorgée et la "chose" lui a dévoré les entrailles. C'est pas croyable. Avec toute cette bonne viande là à côté, venir s'en prendre à un labri!

" Bon sang, si je tenais la saloperie qui a fait ça ..."

Je te serre le fusil comme si c'était un manche de pioche, le doigt sur la détente. Et "Loup", où est-il ?

Je reviens vers l'entrée de la baraque. La brave bête est là, toute "embarnée" (abrutie), aplatie devant la marche d'escalier. Je m'approche; Loup se met à gronder, avec une mauvaise grimace qui laisse voir ses canines.

"Oh! Loup. Tout doux. Tu ne reconnais plus ton maître ?

.....  
Là, du calme. On va aller vieux. Entre là dedans. Voilà. Voilà!  
Et je referme la porte.

Je n'y comprends rien. Par prudence, je place la barre de frêne. Je tire une chaise près de la cheminée. Le chien vient se coucher sur mes pieds.

J'ai du rester là, à penser, une bonne heure au moins. A la longue, j'ai fini par m'endormir.

Sur le coup des trois heures du matin - j'ai su l'heure par la lune qui est passée juste à ce moment là derrière la tête du SOMMEL 6 UNE GRANDE VIBRATION FAIT trembler la baraque.

Je suis sur mes jambes en moins de temps qu'il ne faut pour le dire.

C'est comme une de ces interminables bourrasques de vent qui court la montagne à la fin de l'hiver.

Le chien se met à hurler à la mort. J'ai toujours le fusil dans les bras. Soudain, alors que le tressaillement qui secoue la bicoque s'accroît, Loup se rue sur moi.

J'ai juste le temps de m'écartier en m'abritant la gorge de l'avant bras. La tête de la bête glisse sur le cuir de ma veste.

A peine si les crocs la déchirent un peu, à la pointe du coude. L'animal s'écrase contre la cloison.

"Loup! Loup! Tranquille, non de DIEU. Couche toi!"

Le chien se redresse. Il a les yeux exorbités; les lèvres retroussées laissent entrevoir toutes les dents. De la bave s'écoule de la gueule entr'ouverte.

"Mais il est enragé cet animal ...."

A nouveau, Loup s'élançe vers moi. Mais cette fois, je suis prêt. J'ai logé les deux chevrotines dans le ventre, à bout-portant. L'animal s'effondre sur le parquet.

Je m'approche. Les yeux du chien sont figés; une étrange lueur méchante scintille dans les pupille.

J'en suis encore tout renoué.

Je n'ai pas demandé mon reste. Dès que le jour a pointé, j'ai lâché les bêtes comme à l'habitude et suis descendu. Je me suis juré que je ne mettrai plus les pieds sur le plateau.

C'est pas des affaires d'homme qui se règlent là-haut. Nous ne sommes pas à la hauteur, et de plusieurs coulees.

- Je ne crois pas un mot de ce que tu me racontes là.

Et puisque tu me plais, je vais te dire une chose : si tu ne buvais pas autant de "canons", cela irait beaucoup mieux pour toi.

Je vais y monter moi à MUROUZE. D'ailleurs, je n'ai pas d'autres solution.

)-(-)-(-)-(-)-(-)-(-)-(-)-(-)-(-)

-Oh, berger! qu'est-c' que tu fiches là?

Les gendarmes te cherchent partout depuis ce matin.

-Les gendarmes ? Qu'est-ce que c'est que cette histoire, encore ?

- Allez, fais pas "l'andouille". Mieux vaut que tu passes rapidement à la brigade.

- A la Brigade ?

Et pourquoi donc "Mieux vaut" que je passe rendre visite à lanaréchaussée ?

- Dis donc, tu vas raconter que tu n'es pas au courant ?

- Et au courant de quoi, s'il te plaît ?

- Eh bien, ton patron...

- Mon patron ?

D'aberd, depuis lundi dernier, ce n'est plus mon patron. J'ai demandé non compte.

- C'est que ça ne sera pas réglé de manière aussi rapide !

- Ah oui ?

- Tu voudrais me faire croire, à moi qui te connais comme si je t'avais fabriqué, que le Louis s'est jeté en bas parce que ses brebis engraisaient trop, et qu'il trouvait sa femme trop belle ?

- En bas ?

- Oui, en bas mon salaud !

Et de la paroi de Costebelle.

Pas du rocher du Ban, ou de la Pierre Lantoir. Non. DE Costabelle.

Trois cents mètres en chute libre !

Et comme si ça ne suffisait pas, on flanque avec tout le troupeau - deux cents brebis - les deux ânes, et même le chat. Seuls les chiens n'ont pas suivi. Pauvres bêtes. Mieux aurait vallu les jeter dans l'abîme plutôt que d'en faire une pareille charcuterie.

Seul "Soufre" en a réchappé. Mais nous avons dû l'abattre tellement il était "dérangé" l'animal.

- Le troupeau en bas ? Avec les ânes ? les chiens crevés, et le patron...

- Allez vieux. Cours vite chez le brigadier.

- Bon sang.

Je lui avais pourtant bien dit de ne pas s'entêter.

Faut pas se mêler des histoires d'animaux...

La Croix de la Pigne

Le 29.II.77

À J.P.

-----  
Lorsque tu seras vieux et que je serai vieille,  
Lorsque mes cheveux blonds seront des cheveux blancs,  
Au mois de Mai, dans le jardin qui s'ensoleille;  
Nous irons réchauffer nos vieux membres tremblants.  
Comme le renouveau mettra nos coeurs en fête,  
Nous nous croirons encor de jeunes amoureux,  
Et je te sourirai, tout en branlant la tête,  
Et nous ferons un couple adorable de vieux;  
Nous nous regarderons assis sous notre treille,  
Avec de petits yeux attendris et brillants,  
Lorsque tu seras vieux et que je serai vieille,  
Lorsque mes cheveux blonds seront des cheveux blancs.

Rosenonde Gérard Rostand  
-----

Tous sympathisaient très vite et un rafraichissement offert par la colonie était particulièrement apprécié par les danseurs. Puis la place des Brebis accueillait les participants à la cour en sac.

16 enfants et 12 adultes dont une dame s'affrontaient en 4 épreuves. Après de nombreuses chutes les gagnants se partageaient les lots et aussitôt tous se rendaient place Grenette pour le déjeuner des gastronomes où de nombreux candidats se préparaient pour ce singulier goûter, soulignons l'exploit de Hassen de la colonie Sainte-Geneviève-des bois, vainqueur l'an dernier et qui remportait la 2ème manche.

Les gagnants étaient récompensés et les danses reprenaient sur les Fossés. Accordéons et calbrettes reprirent de plus belle et pendant deux heures le public de plus en plus nombreux pouvait voir évoluer les danseurs folkloriques.

Les corpatus retrouvaient quelques mots du patois dauphinois et donnaient une leçon de rigaudon aux jeunes auvergnats avant leur départ pour la Mare où ils donnaient une représentation en soirée.

Mais la fête n'était pas finie, le jeu du baquet allait se dérouler au jardin de ville et presque 20 équipes dont trois féminines attendaient le départ.

La température permettait de se rafraichir et les douches n'altéraient pas la bonne humeur des concurrents. Le premier prix revenait à Fernand et Raymond qui furent les candidats les plus arrosés.

L'après-midi se terminait et le temps de finir l'aménagement du podium, le bal reprenait et se partageait la vedette avec les manèges jusqu'à une heure assez avancée.

La fête 1978 est terminée, le Comité des fêtes espère qu'elle a permis à tous de se divertir et remercie vivement toutes les personnes qui ont participé à son organisation et assuré son succès.

-----

Club du 3ème âge de Corps.

Le Club du 3ème âge de Corps a l'honneur et le plaisir de vous informer que sa kermesse annuelle aura lieu le 13 août à 15h. dans les locaux de la Maison de retraite Marthe et Alber Hostachy, grande rue, avec participation des enfants du village et les colons de Sainte-Geneviève-des-Bois.

-----

CORPS-TECHNIC -DEPANNAGE. Machine à laver - Lave-vaisselle- Congélateur.  
adresse : Le Coin Tél 170

CORPS-TECHNIC - recherche local 40 à 60m2 avec bail commercial.

-----

## DANSES FOLKLORIQUES

En vue de la fête du lac, des cours de danses folkloriques sont organisés à la Salle des fêtes, le jeudi à 21h. pour les adultes, le mardi à 16h. pour les enfants.

Début des cours, jeudi 20 juillet à 21h.

## FÊTE DU PAIN

Le four à bois de l'ancienne boulangerie Delor, fonctionnera les 12 et 14 août, pour cuire, gâteaux, tartes, pain etc...

Les heures de cuisson seront précisées ultérieurement, que tous les amateurs se préparent.

## APPRESENCE RENOUVÉ POUR LA FÊTE NATIONALE

De nombreuses personnes ont participé jeudi 13 juillet à la retraite aux flambeaux et assisté à la manœuvre 1900 des sapeurs pompiers de Corps.

Plusieurs équipes se sont ensuite opposées au tir à la corde à nos vaillants pompiers qui ont courageusement résisté.

Le vendredi 14, le feu d'artifice et le bal rassemblaient à nouveau touristes et curieux, pour une belle soirée de confettis.

MARDI 15 AOUT, apéritif et vente de gâteaux après la messe, au profit de la paroisse.

L'Office National des Forêts communique :

"Durant la période estivale, il est rappelé instamment aux usagers de la forêt, d'éviter d'allumer des feux à l'intérieur ou à proximité des massifs forestiers, en particulier dans les zones à peuplements de pins. (plus spécialement dans le secteur des sources des Gillardes)."

## AMBIANCE CHALEUREUSE À LA FÊTE PATRONALE

Le soleil enfin retrouvé a largement contribué au succès de la fête car jeux et danses se sont déroulés devant de nombreux spectateurs.

Dès 11h.30, le public se massait devant le podium pour faire connaissance avec les Arvennes, groupe auvergnat, sympathique et dynamique, qui donnait immédiatement une joyeuse ambiance.

À 15 heures, les jeux débutaient à la Colonie Sainte-Genoviève où 6 équipes s'affrontaient pour le tir à la corde.

Les Arvennes profitaient de cette pause, pour apprendre la bourrée gigues aux jeunes colons et à leur encadrement.

PROTECTION de la NATURE (Flore & Faune sauvages  
et Sites)

DISPOSITIONS PENALES - Seront punis des peines portées à l'art.R.30 du code pénal (amende de 40 à 80 f. d'amende

- I à 3 jours de prison, portés à 8 jours au plus en cas de récidive), ceux, qui, en infraction à la réglementation de la réserve auront :
- 1°/ abandonné, déposé ou jeté en dehors des lieux spécialement prévus à cet effet, des papiers, boîtes, bouteilles, ordures ou détritrus de quelque nature que ce soit, ou procédé à des dépôts de matériaux quelconques;
  - 2°/ utilisé un instrument qui, par son bruit, est de nature à troubler le calme et la tranquillité des lieux et des animaux s'y trouvant (art.26).

Seront punis des peines prévues à l'art.R.34 du code pénal (80 à 160 f d'amende plus I à 8 jours de prison en cas de récidive) ceux qui a uront contrevenu aux dispositions de la décision de classement comme "réserve naturelle", qui règlementent :

- 1°/ la circulation et le stationnement des personnes, des animaux ou des véhicules;
- 2°/ l'exercice de la plongée sous-marine;
- 3°/ la recherche, la poursuite et l'approche en vue de prises de vue ou de son, notamment la chasse photographique des animaux figurant sur la LISTE LIMITATIVE Des espèces non domestiques protégées et, si besoin est, d'autres espèces précisées dans la décision de classement (art.27)

Seront punis des peines prévues à l'art.R.35 du code pénal (amende de 160 à 600 f. plus I à 8 jours de prison, 10 en cas de récidive) ceux qui, en infraction à la réglementation de la réserve, auront :

- 1°/ porté atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés, aux minéraux ou aux fossiles de la réserve ou les auront emportés hors de la réserve;
- 2°/ introduit à l'intérieur de la réserve des animaux ou végétaux, quel que soit leur stade développement;
- 3°/ aurent, par quelque moyen que ce soit, troublé ou dérangé des animaux à l'intérieur de la réserve;
- 4°/ aurent porté atteinte au milieu naturel en utilisant du feu ou en faisant des inscriptions, signes et desseins;
- 5°/ ou qui auront contrevenu aux dispositions de la décision de classement comme "réserve naturelle" règlementant les activités agricoles, pastorales, forestières ou la pratique des jeux ou sports (art.28).

- Seront punis des peines portées en l'art.R.40 du code pénal (10 jours à un mois de prison et 600 à 1000 f. d'amende et en cas de récidive 2 mois de prison et 2000 f. d'amende à ceux qui, en infraction à la réglementation de la réserve auront :

- 1°/ porté atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux non domestiques de la réserve, à leurs oeufs, couvées, portées ou ou nids ou les empor teraient hors de la réserve
- 2°/ se livreront à l'intérieur de la réserve à une activité agricole pastorale, forestière ou de pêche maritime interdite;
- 3°/ aurent a bandonné, déposé, jeté ou déversé, rejeté ou immergé sur le territoire de la réserve, ou qu'elle soit terrestre ou marine, des eaux usées, produits chimiques ou radioactifs, matériaux, résidus ou détritrus, de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité des eaux, de l'air, du sol, ou du site ou à l'intégrité de la faune ou de la flore;



## QUAND LES VOYAGES FORMENT LA "JEUNESSE "

Le 7 juin à 6 heures, un car de l'entreprise Traffort, conduit par monsieur ROUSSET, partait en direction de Grenoble avec 60 personnes à bord (toutes membres ou amis du club).

L'itinéraire était le suivant : Corps-Valence - Montélimar, orange, Avignon. Déjeuner à L'Oustallet à Maillane patrie de Mistral, St-Rémy de Provence - Glanum ville antique, Les Baux, Arles, Fontvieille, retour par Forcalquier, Gap.

En organisant ce voyage, le club pensait offrir aux participants la possibilité de rencontrer le soleil qui boude notre région et leur dire "merci" pour la gentillesse, le dévouement, le travail que chacun déploie afin que tout marche pour le mieux dans nos activités. Comme il ne faisait pas chaud, chacun et chacune avait revêtu pull-over et manteau de quoi vous faire rire à cette époque de l'année.

Sans incident et très vite nous arrivâmes à Grenoble, pour la contourner et emprunter l'auto-route de Valence.

La traversée des noyeraies du Grésivaudan nous faisait penser qu'avec un peu de chance les noyers ayant été épargnés par la gelée nous pourrions savourer les noix sur nos tables à l'automne.

"Les pendants d'oreilles " n'étaient pas encore mûrs ni les pêches que l'on croque ou mord à pleines dents, par les chaudes journées d'été. Mais les vergers de la vallée du Rhône annonçaient une cueillette pleine de promesse.

A notre droite le Rhône coulait en direction de la mer, roulait des eaux boueuses sur lesquelles péniches et bateaux dragueurs remontaient lentement vers Lyon. Le long de la route les genêts doucement, balancés par la brise apportaient par-ci par-là une touche jaune qui nous incitait à lever la tête pour voir si notre ami le soleil parviendrait à percer dans un ciel chargé de nuages.

Dans le car beaucoup de personnes somnolaient. Mais à Montélimar chacun secoua sa torpeur et descendit du car, pour se dégourdir les jambes. C'était l'heure de la halte, de la pause... réglementaire et le moment propice de déguster un bon café bien chaud en faisant ses achats de nougats.

Madame Genova, drônoise, mais corpatuse de coeur prit place dans le car à la grande joie de tous et nous reprîmes la route.

Alors... alors... sans doute parce que le soleil commençait à pointer au dessus de nos têtes, sans doute parce que le café réchauffait l'estomac et les coeurs, notre présidente Mme Rochas toujours enjouée et dynamique qui avait passé une partie de la nuit devant son poste de télévision en fidèle "supporter" de l'équipe de France, pour nous faire oublier les 2 buts encaissés par nos tricolores face à l'Italie s'appliqua à nous dérider.

Je suppose que pour se tenir éveillée elle avait pris un crayon et du papier. Ne pouvant contre son gré marquer les buts, que croyez-vous qu'elle fit ? Eh bien! elle écrivit les histoires qu'elle aurait à nous raconter pendant le voyage.

La première fut la bonne! Je ne sais pas si notre cher docteur et maire est au courant, mais je l'invite quand il aura des problèmes à résoudre avec son premier adjoint Mr Pellissier, dans sa commune de ne pas oublier que certains de ses prédécesseurs sont parvenus à les solutionner d'une manière toute particulière et qui ne manque ni de piquant ni d'humour.

Et puis... et puis... maintenant que c'était parti pourquoi s'arrêter en route.

.....

.....

Tandis que nous approchions d'Avignon, c'est Gustave qui donna la réplique à notre présidente.

Gustave, ce brave Gustave! ce grand baroudeur, qui pendant de longues années remuait poètes et poésies à bord des bateaux sillonnant la grande bleue dans tous les sens, nous servit des histoires qu'il avait mijotées en régaland ses passagers ou pour leur faire oublier le mal de mer!

Je vous assure, que nos trois compères Rainu, Mr Brun et Escartefigue en auraient été époustoufflés, car l'accent y étant, elles avaient un de ces goûts d'aïl, de thym et de laurier, je ne vous dis que ça! même sous les grands yeux tout ronds de sa chère noitié, et des grands coups de coude qu'elle lui administrait pour le faire taire.

Et c'est ainsi que le car arriva devant le bel arc de triomphe d'Orange, vieilles pierres toujours là, solides, dures comme un roc malgré les siècles écoulés symbole de la puissance et de la gloire où les hommes ont gravé dans la pierre ce que furent leur vie et leurs aspirations. Puis ce fut le célèbre Pont d'Avignon.

En contournant la ville et ses remparts, le soleil commençait à briller dans un ciel bleu.

Quand nous mîmes "pied à terre" à Maillane il faisait beau et chaud.

A l'hôtel de L'Oustallet, tout près du musée de Mistral, chacun et chacune se mirent à table avec plaisir. Le poulet grillé "spécialité de la maison" fut particulièrement apprécié.

Juste en face de moi, sur un grand panneau, Mistral, coiffé de son chapeau légendaire parcourait la garrigue et nous regardait tous avec un petit sourire au coin des lèvres.

"Té les voici les montagnards, vé comme ils se régalent. Notre poulet grillé" vaut bien votre gratin dauphinois. Je vous attendais vous les corpatus. Chez nous on galège mais on ne ment jamais. - Le ciel bleu, le soleil - ils sont là".

Bien sûr si le petit vin des Côtes de Provence avait pu séjourner dans quelques caves bien fraîches de Corps ou de la Salette, son bouquet aurait eu un petit goût de revenez-y. Mais trêve de plaisanterie. A la sortie du restaurant, ces messieurs et ces dames étaient tout joyeux et furent croqué sur la pellicule. L'après midi le car nous emmena à l'entrée de Glanum, provence antique où grecs ligés, celtes et romains occupaient à tour de rôle les lieux.

Notre guide que nous sentions très amoureuse de vieilles pierres s'acquitta fort bien de sa tâche en nous expliquant pourquoi nos ancêtres avaient choisi ce site joint de jonction de 2 voies importantes, la présence d'une source abondant au creux du ravin, la fertilité du terroir des bancs de calcaire fournissaient des carrières faciles à exploiter pour les constructeurs. Ces privilèges naturels ont entraîné par le choix des hommes le peuplement et la fixation de l'habitat.

En admirant thermes architecturales, sculptures, mosaïques, on ne peut pas s'empêcher de penser combien tous ces guerriers et conquérants étaient aussi des hommes ingénieux et travailleurs épris de tout ce qui est beau et grand.

.....

.....

Par une route en lacets, serpentant la garrigue faite de buissons épineux, de buis, pin et chênes sous lesquels poussent thym, serpolet, romarin et genêt d'où émane un parfum qu'on ne rencontre nulle autre part, nous arrivâmes au pied des Alpilles. Ces Rochers noirs, blancs, gris et bleutés dont la couleur est difficile à définir, mais que les peintres savent particulièrement trouver sur leur palette et reproduire pour le plaisir des yeux surplombent la vallée et se dressent là dans un site grandiose et majestueux. Face à nous, sur un éperon rocheux dénudé qui se détache des Alpilles sur un roc aride bordé de deux ravins, nous découvrons "le village des Baux fait d'un château fort détruit et de vieilles maisons héritier déchu d'un fier passé.

Bien que disposant que de 3/4 d'heure pour en faire la visite, nous avons trouvé en parcourant ses rues étroites et pavées que les artisans et commerçants avaient su conserver à ce village riche de monuments, d'églises ses traditions, ses vieilles maisons construites avec la pierre du pays.

De la place nous avons un panorama magnifique. Droit devant nous à l'horizon la mer scintille. Ce sont les Saintes-Marie... la ville d'Alpes visite que nous ne pourrons pas faire car le temps passe vite. Mais quand les cloches carillonneront à Noël, que la neige fleurira les toits de nos maisons nous penserons à l'église de St Vincent des Baux où se célèbre chaque année la fête des "pastrages" où les bergers font l'offrande d'un agneau nouveau-né.

En arrivant à Fontvieille par une route magnifique bordée de pins, le mistral se mit à souffler comme pour faire tourner les ailes du moulin de Maître C... Pour ne pas rompre le charme et les souvenirs d'enfance que les contes de notre cher poète m'ont inspirés j'ai contourné le moulin mais n'y suis point rentré. Pour rejoindre la route qui nous conduira à Forcalquier à travers la Provence de Giono, nous passons devant un immense domaine où notre président arriva il n'y a pas si longtemps en hélicoptère pour assister à un mariage des grands de ce monde. J'imagine un peu ce qu'aurait dit Mistral en voyant arriver tout droit du ciel dans un bruit assourdissant, ces gens... toujours pressés. En Provence, On prend le temps de vivre! "tô! ce qui ne se fait pas aujourd'hui... vé ça se fera demain!"

Mais déjà "la montagne devient violette". Là-bas à l'horizon le soleil qui rougeoit s'enfonce dans la mer. C'est l'heure où c il ne fait plus jour et pas encore nuit".

Cachés dans les fourrés, les lapins sortent de leurs terriers pour brouter le thym, le romarin et le serpolet. Là-haut dans le ciel brillent les premières étoiles. Le car roule à vive allure en direction de Gap et je songe à cette chère et belle Provence que nous laissons à regret derrière nous.

Provence de Mistral, Daudet, Pagnol, Giono, vous qui dans vos contes romans, poèmes, livres de chevet toujours ouverts et jamais refermés avez su faire passer la beauté et l'amour de votre cher pays. Provence de Magali et de Mircille, des beaux et fiers gardians des joyeuses arlésiennes et du petit berger, c'est en fredonnant sa chanson que je t'en dis bonsoir!

Heureux petit berger!  
Heureux petit berger!  
Ah que ton sort me fait envie  
Toujours libre le cœur léger  
Les peines de la vie  
Ne peuvent t'affliger  
Heureux petit berger!

REGARDONS ATOUR DE NOUS ET AVEC Maurice METERLINCK DECOUVREONS

"LES PETITS BONHEURS"

- " S'il y a des Bonheurs dans ta maison!...  
Mais, petit malheureux, elle en est pleine à faire sauter les portes et les fenêtres!...
- Moi, d'abord, ton serviteur, le Bonheur de se bien porter.  
Je ne suis pas le plus joli, mais le plus sérieux.  
Tu me reconnaitras?
- Voici le Bonheur de l'air pur qui est à peu près transparent.
- Voici le Bonheur d'aimer ses parents, qui est vêtu de gris,  
et toujours un peu triste, parce qu'on ne le regarde jamais...
- Voici le Bonheur du ciel bleu qui est naturellement vêtu de  
bleu, et le Bonheur de la forêt qui, non moins naturellement,  
est habillé de vert.
- Et puis, quand vient le soir, voici le Bonheur des couchers  
de soleil, qui est plus beau que tous les rois du monde, et  
que suit le Bonheur de voir se lever les étoiles, doré comme  
dieu d'autrefois...
- Puis, quand il fait mauvais, voici le Bonheur de la pluie, qui  
est couvert de perles, et le Bonheur du feu d'hiver, qui ouvre  
aux mains gelées son beau manteau de pourpre...
- Et puis encore...  
Mais vraiment, ils sont trop...  
Nous n'en finirons pas..."

LES ELEVES DE LA GRANDE CLASSE EN ONT DECOUVERT D'AUTRES :

Voici : " A la Manière de Maurice METERLINCK"

- Voici le Bonheur de la neige : vêtu de blanc il scintille  
sous le soleil.
- Voici le Bonheur d'habiter à la campagne loin de la pollution,  
du bruit, des embouteillages; il est habillé de maintes couleurs  
qui réjouissent nos yeux et nos coeurs.
- Voici le Bonheur d'avoir des frères et soeurs qui est un peu  
chahuteur.

Et voici le Bonheur d'avoir des parents qui nous aiment et  
auxquels nous oublions souvent de dire merci.

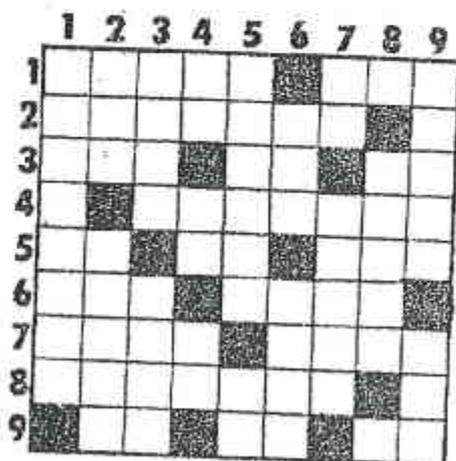
Et puis le Bonheur d'aller à l'école; il nous semble parfois  
amer et pénible mais à la fin de l'été c'est avec joie que  
nous retrouvons notre classe et nos copains.

Quant au Bonheur des Vacances il arrive à grands pas...

Et encore.... le Bonheur de n'avoir jamais faim : nous ne  
pensons jamais à lui et pourtant que d'enfants de notre âge  
aimeraient le connaître.

Et...Et... cherchez tous et vous trouverez sûrement beaucoup  
d'autres Petits Bonheur autour de vous.

# JEU



**HORIZONTALEMENT :** 1. Bien : Un drôle de recueil — 2. Pièce pour les enfants. — 3. Roi : Appris ; Phase lunaire. — 4. Illusion nationale — 5. Lac : Ile ; Fin de participe. — 6. Abréviation ; Projecteur. — 7. Echassier ; Sont têtus. — 8. Péchés de jeunesse. — 9. En fin de soirée : Devant Jean ; Quotient.

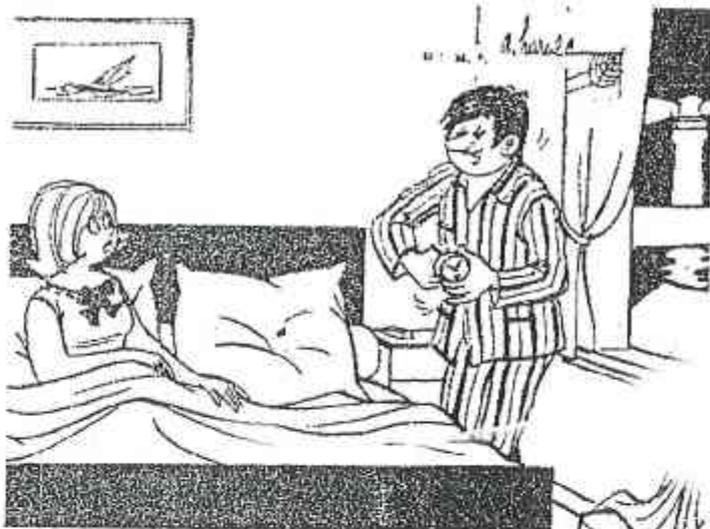
que de bons numéros ; Lot — 7. Champagne ; Réunie un programme de détente collective. — 8. Se traduit par des actes. — 9. Ville de France : Glisse sur la neige

SOLUTION

PAGE CUISINE

**VERTICALEMENT :** 1. Ses pièces sont sans vie. — 2. Aperçus ; Nous suit fidèlement. — 3. Supplice de cancer ; L'Irlande. — 4. Canton ; Métal ; Pronom. — 5. Gagnent à être réchauffés ; Habitudes. — 6. Ne comporte

**LE MESSAGE :** Un texte bien étrange trouvé dans une bouteille. Des chiffres, des chiffres. Quelle peut-être leur signification ? Il y a sans doute une clé.



— Je mets le réveil à sonner à six heures pour goûter le plaisir de ne pas avoir à me lever tôt ! (A. Harvec)

— Voyons, réfléchis : 2 nageurs avancent de 2 km en 1 heure. Combien...

(J. Faizant)



MARTELL  
D.L.F.



— Est-ce un libre service ?

(Gad)